

Annexe 2

Acteurs ou actrices du dispositif STOP DISCRI

Etape 1 : réception du signalement

Niveau académique	Niveau départemental
Démarche Colibris : - La conseillère technique du service social - L'infirmière de prévention	- La ou le secrétaire général en DSDEN - L'assistante sociale en faveur du personnel - La référente départementale Egalité (CRHP)

Etape 2 : Constitution du dossier avec entretien confidentiel si besoin réalisé par un binôme (règle de déport possible)

- L'assistante sociale en faveur du personnel
- La référente départementale Egalité
- La psychologue du travail (pour appui si besoin)
- L'infirmière de prévention (pour appui si besoin)
- La conseillère technique du service social (pour appui si besoin)

Etape 3 : Analyse de la situation (règle de déport possible) en commission d'instruction réduite

- L'adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines (pour suivi RH des situations)
- La ou le secrétaire général en DSDEN
- La référente égalité professionnelle
- La conseillère technique du service social
- Le binôme ayant réalisé l'entretien confidentiel de l'étape 2.

Etape 4 : Traitement du signalement par l'autorité académique

Avec appui des services compétents :

- La directrice des relations et des ressources humaines
- L'adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines